

31.08.2004 - 10:00 Uhr

Situation sur le marché des places d'apprentissage en août 2004

Berne (ots) -

A l'échelle nationale, la situation sur le marché des places d'apprentissage est pratiquement inchangée par rapport aux mois précédents. Grâce à des mesures à court terme dans le domaine du marketing des places d'apprentissage, l'offre a de nouveau pu être améliorée par rapport à l'année passée. Elle varie cependant d'une région à l'autre et entre les différents champs professionnels. Les mesures cantonales qui visent à soutenir les jeunes dans la recherche d'une place d'apprentissage ont été renforcées pendant l'été. Ces tendances ressortent de l'enquête effectuée périodiquement, depuis avril 2003, auprès des cantons, le jour de référence étant le 15 de chaque mois.

La situation est surtout tendue dans les centres urbains. Les différences entre les champs professionnels apparaissent entre autres dans les formations commerciales et de l'informatique, domaines dans lesquels la demande demeure très forte. A l'inverse, des places proposées ne trouvent pas acquéreurs pour les formations de l'industrie et des arts et métiers. Cette situation concerne environ 60 professions différentes. De nouvelles places d'apprentissage ont été entre autres créées dans le domaine de la santé (profession d'assistant en soins et santé communautaire).

Ce sont notamment les jeunes confrontés à des difficultés scolaires et ceux issus de la dernière vague de migration qui ont le plus de peine à trouver une place de formation. Les cantons ont intensifié pendant l'été certaines mesures locales pour faire face à ces problèmes. Une attention toute particulière a été portée à l'encadrement individuel des jeunes (ligne téléphonique, projet "junior job service", etc.). Les réseaux d'entreprises formatrices, soutenus par la Confédération et mis sur pied en collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail, gagnent en importance. L'offre de solutions transitoires a également été développée. Ces dernières offrent la possibilité de remédier à des déficits de formation individuels.

Une vignette nationale pour les entreprises formatrices

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a lancé avec la Conférence suisse des offices cantonaux de formation professionnelle (CSFP) une vignette nationale à l'intention des entreprises formant des apprentis. Depuis la fin août, ces dernières reçoivent cette vignette de la part des offices cantonaux de formation professionnelle, en général avec l'envoi du contrat d'apprentissage. Elles peuvent en outre l'obtenir sous forme électronique, afin de l'insérer dans des imprimés.

22 cantons au total ont participé à cette action de promotion des places d'apprentissage. Les cantons de Berne, de Zurich et d'Argovie appliquent encore pour le moment des solutions qui leur sont propres. L'objectif est que l'ensemble des cantons délivrent la vignette d'ici 2005 et attirent ainsi l'attention au niveau national sur l'importance de la formation professionnelle. La vignette est le fruit d'un projet de marketing des places d'apprentissage de la Conférence des chefs de service de la formation professionnelle de la Suisse romande et du Tessin (CRFP) en cours depuis 1998.

Renseignements:

Ursula Renold, directrice suppléante de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, tél. 031 323 76 12, ursula.renold@bbt.admin.ch

Andreas Merk, responsable suppléant du secteur de la communication,
tél. 031 322 83 63, andreas.merk@bbt.admin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000119/100478743> abgerufen werden.